



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du Vendredi 20 janvier 2012 à 20 h 30

Le vingt janvier deux mil douze, neuf membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Daniel Lommer, Christophe Amant, Jean-Luc Kohli, Romain Philippe, M^{mes} Florence Gallois, Suzanne Bouychou, MM. René Strémon et Maurice Monge.

Etaient absents : M^{mes} Colette Allier, Catherine Mancini, Ariane Dufresnoy, Sylvie Chardon et M. Christophe Chéron.

Pouvoirs : M^{me} Allier à M. Lefèvre / M^{me} Chardon à M. Amant /

Monsieur Romain Philippe est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Vente de la Sente du Tillard

La réunion se trouve être perturbée par quelques personnes du public, et Monsieur le Maire suspend d'entrée la séance en demandant à ces personnes de se taire et de laisser les élus travailler sereinement. La séance est ouverte à nouveau quelques minutes plus tard.

L'enquête publique pour la cession dans le Domaine privé du chemin rural dénommé « Sente du Tillard » s'est déroulée du 4 au 19 novembre 2011 sous le couvert de Monsieur Jacques BERTIN, désigné Commissaire Enquêteur. Dans son rapport établi le 1^{er} décembre 2011, des observations ont été consignées sur le registre d'enquête et celle-ci conclue à un avis favorable pour la désaffectation du chemin rural dénommé « Sente du Tillard » dans le domaine public ainsi qu'à la poursuite de la procédure de cession dans le domaine privé de cette même sente.

Il est également rappelé le refus d'acquisition de cette sente ou d'une partie de celle-ci par M. et Mme BETERMIN, riverains.

Le Conseil Municipal délibère et vote pour :

- **désaffecter** le chemin rural dénommé « Sente du Tillard » dans le domaine public
- **procéder à la cession** dans le domaine privé du chemin rural dénommé « Sente du Tillard »
- **procéder à la vente** du chemin rural dénommé « Sente du Tillard », cadastré section W1 DP, à M. et M^{me} LECOCQ, pour une superficie de 2a26ca, au prix total de 6 461 € (5 500 € + frais), selon la proposition faite par les intéressés en date du 15 septembre 2011.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'engager les démarches relatives à la cession et de signer tous les documents afférents à cette affaire. L'acte sera rédigé par Maître Guillaume SIMON, notaire à Auneuil.

10 conseillers sont « Pour »
1 conseiller s'abstient – M. MONGE

Ces personnes ayant continué à perturber le déroulement de la réunion, Monsieur le Maire s'est vu dans l'obligation de suspendre à nouveau la séance jusqu'à l'arrivée de la Gendarmerie à 20 h 50 et de prononcer le huis clos à 20 h 58.

Il est alors demandé au public de sortir, et c'est avec quelques difficultés que les Gendarmes font évacuer la salle du Conseil.

Madame GALLOIS ne souhaitant pas poursuivre dans cette ambiance, quitte la séance suivie de Monsieur MONGE qui lui, ne souhaite pas travailler en huis clos.

De ce fait, le quorum n'étant plus requis, la séance du Conseil doit être interrompue et nous sommes donc contraints de représenter ces mêmes sujets lors d'une prochaine séance, à savoir :

- **Réhabilitation de la salle socio culturelle : demande de subvention - modification de la décision,**
- **Réhabilitation de la salle socio culturelle : avenants au marché,**
- **Réhabilitation de la salle socio culturelle : demande de subvention sur les avenants au marché,**
- **Séjour scolaire 2011/2012 : modification du tarif en fonction des élèves,**
- **Retrait de la Commune de TOURLY du Syndicat d'Assainissement.**

La séance est levée 21 h 10

Le 25 janvier 2012

Le Maire, Hervé LEFEVRE